

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 février 2024

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Aurélie CARTERON, Marie Agnès FAYOLLE, Valérie VENET, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Bernadette MARTIN, Pierre Emmanuel GRANGE, Eliane MURIGNEUX

**ÉTAIT EXCUSÉE :**

Delphine CHILLET ; Guillaume SOUBEYRAND,

**Secrétaire de séance :** Adeline DURAND,

Quorum : 8

➤ Point sur l'avancée des travaux :

\*Lotissement « Le Tilleul » (Ancien Coise)

Les travaux de VRD seront terminés prochainement quant aux réseaux téléphonique et eau potable, ils viennent de se terminer.

ENEDIS va démarrer les réseaux secs à compter du 29/02.

L'objectif est de signer les compromis mi-avril pour une signature des ventes des terrains autour du 2° ou 3°trimestre 2024.

\*Travaux restaurant

Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis.

La partie démolition est terminée. La majeure partie des travaux de maçonnerie est réalisée.

Des tirants vont être fixés sur la façade afin de bloquer des fissures.

La toiture est terminée.

Les artisans plaquistes, électricien, plombier, carreleur vont poursuivre le chantier.

Les gérants souhaitent changer l'emplacement du bar.

\*Eclairage du stade

La SERP mandatée par le SYDER est intervenue pour changer les éclairages des projecteurs en LED.

➤ **Ordures ménagères : décision sur l'enfouissement**

Au vu du coût restant à la charge de la commune malgré la prise en charge de la CCMDL et afin de réduire les coûts, il est proposé d'acquérir l'ensemble des conteneurs en semi-enterré.

L'implantation sur le secteur de l'ancien Coise reste en cours de réflexion.

L'ensemble des dépenses s'élèverait donc à 50 300 € prise en charge de la CCMDL déduite, et réalisation du génie civil compris

**1. DELIBERATIONS :**

**1°) APPROBATION DE LA PROPOSITION D'ABANDON DE LOYERS DUS A LA COMMUNE DE COISE PAR LA SOCIETE KICALA EN RAISON DE L'IMPOSSIBILITE D'EXERCER CAUSE TRAVAUX.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Coise loue des locaux pour des activités à caractère professionnel. Le restaurant faisant l'objet de travaux, la société Kicala gérée par Mme FILLON ne peut donc assurer son activité.

C'est la raison pour laquelle il est donc proposé un abandon de loyers selon les modalités suivantes :

<b>Entreprise</b>	<b>Mois</b>	<b>Montant</b>
Restaurant LA PETITE MAISON	JANVIER	581.20 €
	FEVRIER	581.20 €
	MARS	581.20 €
	AVRIL	581.20 €
	MAI	581.20€
	JUIN	581.20€

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'abandon des loyers dus à la commune de Coise selon les modalités ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** la proposition d'abandon de loyers dus à la commune de Coise selon les modalités ci-dessus.

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur, chacun en ce qui les concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

**2°) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE**

Monsieur le Maire indique que le projet de construction d'un terrain synthétique, dont le coût prévisionnel s'élève 695 000 € HT soit 834 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 695 000 €

DETR : 300 000 €

Région : 150 000 €

**ANS : 106 000 €**

Autofinancement communal (20%) : 139 000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents

**1°- DECIDE**

- de solliciter une subvention auprès de l'ANS

**2°- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

**POINTS DIVERS :**

**Voirie**

Des régularisations de voirie doivent avoir lieu. Les riverains concernés ont été informés et sont d'accord pour prendre en charge les frais de géomètre. La commune prendra à sa charge les frais de notaire et lancera une enquête publique afin d'encadrer la procédure.

Le projet d'aménagement du virage de la petite Val est concerné par ces régularisations :  
déclassement du domaine public.

## **Bulletin**

En raison de la mauvaise qualité d'impression des bulletins, l'imprimeur a consenti à une remise de 200 € HT.

## **Commission Sociale**

Une réunion sera programmée afin de revoir l'organisation de la fin d'année : réflexion sur l'organisation du repas des aînés et les règles d'attribution des colis.

## **Ecole Paul Lornage**

Concernant la cantine, un nouveau mode de fonctionnement avec 2 services est à l'essai. Le système semble bien fonctionner. Une réflexion va être engagée pour optimiser davantage les services : achat de mobilier fonctionnel, mise en place de panneaux acoustiques, etc.

## **Commission transition énergétique – Planification écologique loi accélération des énergies renouvelables**

La commune doit avancer sur les données à fournir.

## **Base d'essai rallye**

« L'association des supporters des sports mécaniques » souhaite réaliser des essais 5x par an sur la commune. Le conseil propose 3x/an.

## **Téléthon**

Pour 2024, le téléthon aura lieu fin novembre

## **Voie Chemin de la Ronce**

Des riverains se sont manifestés concernant l'état de la route. M. le maire va faire remonter l'information au Département.

## **Commission culture**

La commission a décidé de ne pas présenter de projet dans le cadre de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture, étant donné que ce qui a été présenté à ce jour ne répondait pas aux critères.

Un programme de formation est lancé sur différentes thématiques (gestion de l'administration dans les associations...)

## **Archipel**

Malgré le nombre conséquent d'enfants qui bénéficient des centres de loisirs, les structures restent déficitaires.

Le personnel réfléchit à des actions à mettre en place pour que la structure puisse retrouver une santé financière.

## **Le Papotin**

Les membres du bureau de l'association ont annoncé la dissolution de l'association.

## **Salle omnisports**

Les agents retrouvent régulièrement les vestiaires dans un état déplorable causé par la négligence des associations qui l'utilisent.

### Equipped petite salle

Des nouveaux devis ont été réalisés auprès d'un fournisseur

Lave-vaisselle – 3200 € TTC contre 6474 €

Réfrigérateur – 1494 € TTC contre 1794 €

Un contrat d'entretien est proposé moyennant 600 €/ intervention

Un électricien interviendra pour l'aménagement du réseau électrique suite à l'acquisition de ce nouvel équipement.

Séance levée à 22H40.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du conseil du 21 mars 2024

Vu le 22/03/2024,

Le secrétaire de séance,  
Adeline DURAND

Le Maire,  
Philippe BONNIER



Affichée et publiée le :

